



ORDRE DES
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Rémy SEISSON
Géomètre Expert DPLG n° 04574

ALPILLES TOPOGRAPHIE



M. SEISSON Rémy - M. DAVID Cédric

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts (SELARL)

(Anciennement SCP Rémy SEISSON - Daniel LAPOIRE)

Zone Artisanale de la Gare - 17, Avenue Albin Gilles - 13210 Saint-Rémy de Provence

Tél : 04 90 92 12 16 - Email : alpilles.topographie@wanadoo.fr

RCS Tarascon D 387 699 697 00026 - APE 7112 A - n°TVA intracommunautaire FR 3938769969700026

R.I.B. : Banque Populaire Méditerranée Saint-Rémy-de-Provence IBAN FR76 1460 7002 4500 4511 9790 736 BIC : CCBPFRPPMAR

Note d'honoraires n° 202501-13752

St Remy De Pce, le 13 janvier 2025

Dossier n° 121122

SAS HECTARE

RN 113

75 ZI Les Portes Domitienne

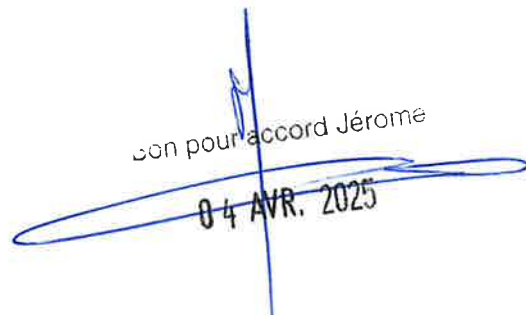
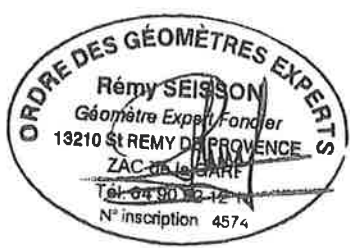
CS 30020

34740 VENDARGUES

Objet : LOTISSEMENT "LES MERINOS" à SAINT-MARTIN-DE-CRAU (CAPHAN)

Maîtrise d'oeuvre : LOT 3 : ESPACES VERTS

SITUATION 1 : 60%

Désignation de la prestation	Facturé
Selon devis n° 202406-00849 du 24/06/2024 accepté le 13/01/2025 d'un montant de 5150 € HT	
MAÎTRISE D'OEUVRE	3 090,00
Etablissement d'un plan des travaux + DPGF des espaces verts	
Etablissement d'un quantitatif estimatif du montant des travaux à réaliser	
Consultation des entreprises de V.R.D. (dossier D.C.E.)	
Aide au choix de l'entreprise	
Signature du marché	
Suivi des travaux et démarches jusqu'à obtention d'une non opposition à la DAACT	
Etablissement des certificats de paiement	
Réception des travaux (procès verbal)	
 Bon pour accord Jérôme 04 AVR. 2025	
	

Conditions de règlement : Chèque Comptant

Total H.T.

3 090,00 €

H.T.

3 090,00 €

T.V.A. 20.00 %

618,00 €

Montant T.T.C.

3 708,00 €

NET A PAYER 3 708,00 €

Paiement à réception de facture, à défaut de paiement dans un délai d'un mois, une pénalité égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal sera appliquée.

